

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education ;
Vu le décret N° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu l'arrêté n° R76-2020-07-27-006 du 27 juillet 2020 de Monsieur le recteur portant délégation de signature concernant les décisions relatives à l'organisation scolaire ;
Vu les avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental recueillis le 31 mars 2026 ;
Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale recueilli le 10 avril 2026 ;

**Arrêté du 22 avril 2026 relatif aux mesures de carte scolaire
dans l'enseignement du 1^{er} degré public des Hautes-Pyrénées
Rentrée scolaire 2026/2027**

Article 1 : Sont prononcées les mesures de fermetures de classe suivantes :

École primaire Théophile Gautier 0650119B - Tarbes
École élémentaire du Bourg 0651092J – Odos
École primaire 0650482W – Bourg-de-Bigorre
École primaire 0651081X – Arreau
École primaire 0650502T – Pinas
École élémentaire Jules Ferry 0651066F – Bagnères-de-Bigorre
École primaire 0650717B – Lamarque-Pontacq
École élémentaire 0650969A – Labatut-Rivière
École élémentaire 0650547S - Burg

Article 2 : Est prononcée une autre mesure de retrait d'emploi suivante :

École élémentaire 0650795L – Luz-Saint-Sauveur : suppression d'un poste d'adjoint non spécialisé

Article 3 : Sont prononcées les autres mesures suivantes :

Régularisation 2025 :

Coordonnateur du Pôle d'Appuis à la Scolarité (PAS), rattaché à l'école élémentaire Arc-en-ciel 0650964V - Bordères-sur-l'Echez (secteur d'intervention : CLG Paul Eluard et Victor Hugo et écoles et établissements publics et privés rattachés)

Spécialisation en occitan d'un poste d'adjoint école primaire Paul Guth 0651063C – Ossun :

Suppression d'un poste d'adjoint vacant en G0000 (sans spécialité)

Création d'un poste d'adjoint en G0489 (spécialité occitan)

Renforcement du remplacement :

Création d'un poste de titulaire remplaçant

Article 4 : Le secrétaire général de la direction académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 22 avril 2026
Pour le recteur et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Anne MIQUEL VAL